

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 novembre 2024

PJL DDADUE - (N° 529)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD215

présenté par

M. Bouloux, rapporteur pour avis au nom de la commission des finances

ARTICLE 7

Au début de l'alinéa 23, substituer au mot :

« premier »

le mot :

« deuxième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rédactionnel tire la conséquence des modifications prévues aux alinéas 18 à 21 et corrige une erreur de rédaction.